

REGLEMENT DE CONSULTATION

Achat de fournitures administratives :

I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises Pôle d'activités – Ferme d'Icart 09240 Montels

Tél: 05.61.02.71.69 Fax: 05.61.02.80.23

Email: info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

II - LES INTERLOCUTEURS

La personne responsable du marché est le Président.

III - MODE DE PASSATION

Procédure adaptée, marché à bon de commande.

IV - OBJET ET DESCRIPTIF DU MARCHE

Ce marché concerne l'achat de fournitures administratives : enveloppes, papier, stylos, cartouches. Possibilité de compléter l'offre en ce référent au Catalogue actuel des fournitures

Les pièces constitutives du marché sont :

- l'acte d'engagement (détail des offres) ;
- le présent règlement de consultation ;
- le cahier des charges ;
- le catalogue actuel des fournitures de bureau.

V - REPONSE EN GROUPEMENT

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. Aucune forme juridique de groupement n'est imposée. Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

VI - DELAIS DU PRESENT MARCHE

Effet : à compter du 1er avril

Durée : 3 ans.

VII - LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES

Syndicat mixte du PNR - 09240 MONTELS - Tél : 05.61.02.71.69.

VIII - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 25 février à 15 heures, terme de rigueur.

Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer, de façon certaine, la date et l'heure de réception. L'enveloppe extérieure portera la mention :

« MARCHE : fournitures administratives »

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la comptabilité de leurs heures de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

IX - MODALITES DE FINANCEMENT

Le paiement se fera par mandat administratif à la réception de la commande.

X – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

XI - CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements concernant la situation propre du candidat, selon le règlement de la consultation y compris les justificatifs énoncés au Code des Marchés (DC1 et DC2).

XII - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

- 1 Prix, pondération 50%
- 2 Environnement, pondération de 25 %.
 - Démarche environnementale dans la conception des produits (éco-label), dans la livraison et son emballage;
- 3 Prise de la commande et Délais de livraison, pondération 25 %.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rencontrer les trois prestataires qui proposent les meilleures offres afin de négocier.

XIII - CRITERES COMPLEMENTAIRES

Les offres devront être entièrement rédigées en langue française et en euros.

XIV - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contact pour les questions administratives : Camille JAUDIN <u>c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr</u> Contact pour les questions techniques : Amandine Marfaing <u>a.marfaing@parc-pyrenees-ariegeoises.fr</u> Tel : 05.61.02.71.69.